

# PorceLETTRE

## Au Coeur de l'Action



A l'initiative de la Municipalité, en collaboration avec la Gendarmerie Nationale et sous la tutelle de la Préfecture, il a été instauré dans notre commune le dispositif « **Participation citoyenne** », qui a pour but de renforcer la sécurité de nos administrés, grâce au volontariat de référents dans les différents quartiers de Porcelette.

### Quel en est l'objectif ?

- Développer un réseau de vigilance au service de nos concitoyens, afin de prévenir certains actes d'incivisme, de délinquance, de cambriolages ou d'abus de confiance.
- Mettre en réseau tous les habitants de la commune avec des référents par quartiers. Tous, nous devenons acteurs de notre sécurité au travers d'un réseau qui pourra transmettre les informations à la gendarmerie, améliorant ainsi la réaction et l'action des forces de sécurité.
- La Gendarmerie est alertée de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes ou des biens, dont un habitant a pu être témoin.

### Le rôle de chacun

#### • **Le Maire**

Pivot en matière de prévention de la délinquance et de la sécurité dans sa commune, il est responsable de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif. Il a chargé M. Max GAILLARD, conseiller municipal pour la sécurité, de mettre en œuvre ce processus et son suivi.

#### • **Les Référents**

La commune a été découpée en 11 quartiers (voir tableau 2), chacun placé sous la vigilance d'un ou plusieurs référents (voir tableau 1), signataires d'une charte d'engagement avec Madame le Sous-Préfet, la Gendarmerie et le Maire.

Ils n'ont pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie, ce qui exclut toute implication d'intervention directe de leur part.

#### • **Les Habitants**

Ils sont principalement concernés par la mise en place de ce concept. Les informations transmises par les habitants aux autorités compétentes représentent une importante capacité de détection des situations anormales et permettent une intervention ciblée des forces de sécurité.

#### **La Gendarmerie**

Le dispositif est strictement encadré par la Gendarmerie Nationale .

**Si vous êtes témoin d'un fait suspect, signalez-le à un des référents de votre quartier .**

Un correspondant à la gendarmerie ou son suppléant sont désignés pour être les interlocuteurs privilégiés des référents, pour lesquels ils animent des séances d'information.

Un état statistique des faits de délinquance constatés sur la commune est adressé périodiquement au maire.

Des panneaux (voir logo ci-dessus) ont été installés aux entrées de la commune pour signaler le système de vigilance citoyenne.

# Coordonnées des REFERENTS par QUARTIERS

(Tableau 1)

(\*) >> Référents membres du Conseil Municipal

REFERENTS	ADRESSE	N°	Tel. Fixe	Tél. Port.
<b>Quartier 1 : "Rue de BOUCHEPORN"</b>				
CLEMENT Colette (*)	31 chemin de Notre Dame	1	03 87 93 10 14	06 25 76 33 51
DOYEN Gabriel	26 chemin Notre Dame	2	03 87 82 45 17	06 01 91 33 57
DEREU Jean	42 rue de Boucheporn	3	03 87 82 08 75	-----
BOUSSERT Joel	31 rue de Boucheporn	4	03 87 82 43 36	06 28 94 75 68
<b>Quartier 2 : "Rue de HAM"</b>				
DECHOUX Marie-Claire (*)	56 rue de Maillane	5	03 87 93 65 08	06 82 22 41 22
REBMANN Fernand	14 rue des Vignes	6	03 87 93 65 03	06 83 63 88 91
SCHILZ Geoffrey	11 rue de Maillane	7	-----	07 85 89 71 39
HENRY Jean-Jacques	Complexe Sportif Rue de Ham	8	03 87 82 07 39	06 99 88 71 76
<b>Quartier 3 : Lotissement le "MARAIS"</b>				
VOITELET Michel (*)	1 Impasse Floréal	9	----	06 32 04 96 13
PLAGE Patrick (*)	40 avenue J-P. Couturier	10	----	06 28 25 92 76
FROMMIJA Jean-Marie	14 impasse de Valmy	11	03 87 92 45 27	06 76 82 72 56
NAPOLITANO René	15 impasse de Valmy	12	03 87 93 11 83	06 45 10 85 37
<b>Quartier 4 : "Rue de DIESEN"</b>				
SCHNEIDER Christophe (*)	61 rue de Diesen	13	03 87 82 67 22	-----
OLSOMMER Lucien	81 rue de Diesen	14	03 87 82 59 48	06 11 36 83 10
FORMERY Raymond	1 rue du Pressoir	15	03 87 29 08 47	06 45 03 62 90
SCHULER Denis	105 rue de Diesen	16	03 87 93 53 24	06 73 83 64 73
<b>Quartier 5 : Lotissement les "VERGERS"</b>				
GLOWACKI Francis (*)	2 rue des Poiriers	17	03 87 82 54 88	06 32 99 58 92
KOENIG Hubert	6 rue des Vergers	18	03 87 93 74 11	06 75 59 43 51
BARBIAN Armand	5 rue des Pommiers	19	09 80 47 07 64	06 95 20 71 52
<b>Quartier 6 : Lotissement les "ACACIAS"</b>				
KERN Lucien (*)	3 impasse des Pruniers	20	03 87 82 43 15	06 31 01 08 81
GENEVAUX Claude	13 chemin des Hussard	21	03 87 82 43 08	06 89 55 00 77
DOLISY Serge	12 rue des Acacias	22	03 87 93 68 60	06 79 47 87 69
<b>Quartier 7 : "Rue de SAINT-AVOLD"</b>				
MANGIN Michel (*)	56 rue de St Avold	23	03 87 82 01 08	06 03 54 27 19
DECHOUX Eliane (*)	21 rue de St Avold	24	03 87 93 65 08	06 85 89 44 19
BAROTH Bertrand	127 rue de St Avold	25	03 87 84 89 59	06 43 56 04 59
BAROTH Lucien	124 rue de St Avold	26	-----	06 47 74 26 91
<b>Quartier 8 : Lotissement "HAUT de la CHAPELLE"</b>				
MULLER Eddie (*)	24 avenue d'Arras	27	09 50 03 65 99	06 89 90 74 44
SZYMKOWIAK Jean-Claude	23 avenue de St Etienne	28	03 87 93 25 45	06 02 32 20 62
SCHIRRA Jean-Claude	3 avenue d'Arras	29	03 87 82 19 82	06 74 66 74 28
WILHELM Robert	16 avenue de St Etienne	30	09 75 42 46 51	06 73 28 15 41
<b>Quartier 9 : Lotissement le "PRE FLEURI"</b>				
THIEL Alain (*)	17 rue des Ponts	31	-----	06 12 16 67 88
LEVRAY André	34 rue des Orchidées	32	03 87 82 30 36	06 24 17 25 38
STEIN Mathieu	3 impasse des Coquelicots	33	03 87 81 35 11	06 64 73 38 59
<b>Quartier 10 : du "MOULIN"</b>				
GAILLARD Max (*)	84 rue de Diesen	34	03 87 82 48 99	06 70 29 26 61
BEINER Eric	16 rue des Ponts	35	03 87 93 06 35	06 14 26 25 27
NAFZIGER Joseph	Moulin de Porcellette	36	09 53 73 64 72	06 31 21 98 46
<b>Quartier 11 : "Route de Diesen"</b>				
MEMBRE Josiane (*)	120 rue de Diesen	37	-----	06 73 39 52 63
JOFFROY Jean-Claude	125 route de Diesen	38	03 87 82 04 40	06 20 00 58 78
LAURENT Patrick	179 route de Diesen	39	09 53 76 94 57	06 47 02 42 82
RISCH Denis	181 route de Diesen	40	03 87 93 64 20	06 16 71 84 76

**Voir au Dos : Découpage de la Commune en QUARTIERS**

**Quartier 1 : "Rue de BOUCHEPORN"**

*Rue de Boucheporn  
Chemin Notre Dame  
Rue de la Libération  
Salle Ste Barbe  
Espace Culturel  
Monument aux Morts  
Eglise Paroissiale*

**Quartier 2 : "Rue de HAM"**

*Rue de Ham / rue de l'Ecole  
Rue de Maillane  
Rue des Vignes  
Complexe Sportif  
Skate - City Park*

**Quartier 3 : Lotissement le "MARAIS"**

*Avenue Jean-Pierre Couturier  
Impasse Prairial  
Impasse de Valmy  
Impasse Floréal*

**Quartier 4 : "Rue de DIESEN"**

*Rue de Diesen  
Rue de la fontaine  
Rue du Pressoir*

**Quartier 5 : Lotissement les "VERGERS"**

*Rue des Poiriers  
Rue des Pommiers  
Impasse des Pruniers  
Rue des Cerisiers  
Rue de la Tuilerie  
Rue des Vergers*

**Quartier 6 : Lotissement les "ACACIAS"**

*Rue de la Chapelle  
Impasse de la Chapelle  
Impasse des Genêts  
Rue des Acacias  
Rue des Bouleaux  
Chemin des Hussards*

**Quartier 7 : "Rue de SAINT-AVOLD"**

*Rue de Saint Avoild  
Salle Polyvalente  
Chapelle Notre dame*

**Quartier 8 : Lotissement "HAUT de la CHAPELLE"**

*Avenue de Saint Etienne  
Avenue de Poitiers  
Avenue d'Arras  
Impasse Pas de Calais  
Impasse Roche de la Molière  
Rue de Vivonne*

**Quartier 9 : Lotissement le "PRE FLEURI"**

*Rue des Orchidées  
Rue des Capucines  
Impasse des Colchiques  
Impasse des Coquelicots*

**Quartier 10 : du "MOULIN"**

*Rue des Ponts  
Rue du Moulin  
Chemin de l'étang*

**Quartier 11 : "Route de Diesen"**

*Route de Diesen  
Rue des Pins  
Rue des Bruyères  
Ferme du Grunhof  
Composite Park  
ZAC du Grunhof*

**NE PAS HESITER A PRENDRE CONTACT AVEC VOS DIFFERENTS REFERENTS DE QUARTIER**

**Opération "Tranquillité Vacances" :**

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée .

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions de surveillance .

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages.

Informés, les victimes et leurs proches restés sur place sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

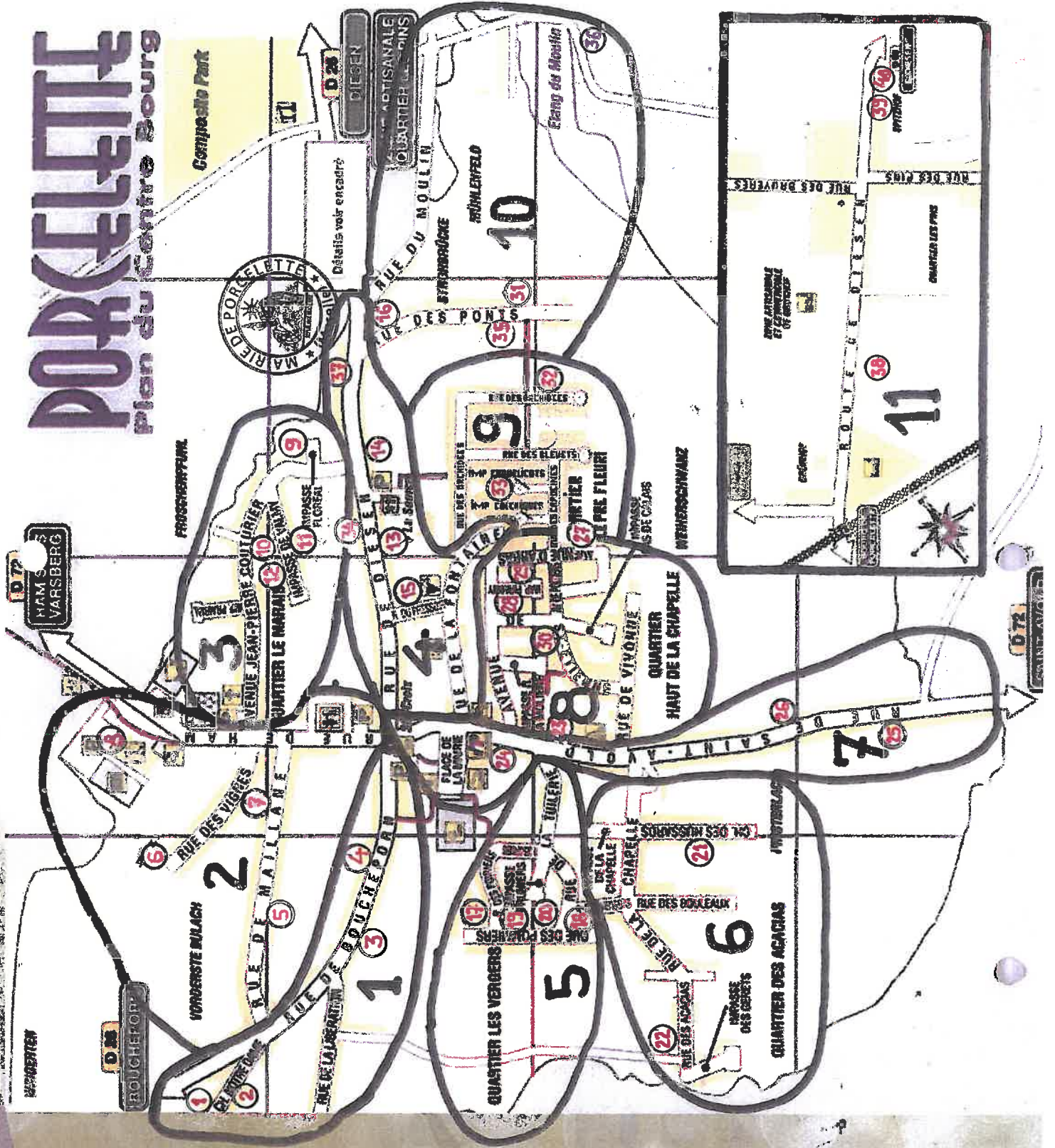
Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum).

Sur place, au commissariat ou dans la brigade de gendarmerie. Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne ; il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande (muni d'une pièce d'identité) .

**NB : Ce n'est pas le rôle du Référent de quartier de faire cette démarche, cela reste une démarche personnelle .**

# PORCELETTE

## Plan du Centre Bourg



### MAIRIE DE PORCELETTE:

e-mail : [mairie-porcelette2@wanadoo.fr](mailto:mairie-porcelette2@wanadoo.fr)  
 Téléphone: 03 87 29 71 71 - Fax: 03 87 29 71 70

### Horaires d'ouverture au public:

Lundi, mardi, mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h.  
 Jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h. Vendredi de 10h à 12h.

